

# Aide à l'investissement matériel des secteurs agroalimentaire, bois et pêche

## DÉPARTEMENT 24 - DORDOGNE

### Présentation du dispositif

Soutenir les investissements dans les secteurs de l'agroalimentaire, bois et pêche.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises de production, de commercialisation et de transformation de produits, des secteurs de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche inscrite au Registre de Commerce et/ou de Métiers.

#### Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Sont financés en propre ou par crédit classique, les investissements matériels (sauf matériels roulants).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention. Le taux d'intervention est de 10 à 40%, selon les règles de cumul des financements et de création d'emplois.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

Les entreprises doivent remplir [le formulaire de renseignements](#), accompagné des documents demandés.

Il est nécessaire de faire une lettre de sollicitation, avant tout démarrage de programme.

---

## Organisme

### DÉPARTEMENT 24 - DORDOGNE

- Hôtel du Département  
2, rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PÉRIGUEUX